

L'aide médicale à mourir

MARIAM ATAOU



PHOTO : Unsplash

L'euthanasie signifie littéralement « mort douce » ou « mort sans souffrance ». Selon le Larousse, c'est un acte volontaire d'un médecin qui provoque la mort d'un malade incurable pour abrégé ses souffrances. Elle est légale en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et au Canada. En décembre 2015, la Cour suprême du Canada a décidé de permettre aux patients adultes atteints de maladies incurables de faire le choix de mettre fin à leur vie par une aide médicale.

Dans ce débat de société actuel, l'enjeu du droit de mourir dans la dignité est beaucoup remis en cause. Malgré l'adoption de la loi autorisant l'aide médicale à mourir, l'opinion des Canadiens demeure partagée sur le droit à la fin de vie. Il est donc nécessaire d'aborder le sujet en observant les différents points de vue afin de bien peser le pour et le contre de ce débat de société.

Tout d'abord, l'euthanasie est interdite dans certaines religions ; elle est considérée comme un crime puisque c'est un meurtre commis par un médecin qui, selon le serment d'Hippocrate est censé protéger et soigner ses patients. L'être humain ne dispose pas de sa vie : elle est un don. De ce fait, l'euthanasie suscite une opposition forte de la part de certains médecins qui la comparent à un assassinat. De plus, on ne peut jamais garantir que l'euthanasie soit vraiment volontaire. C'est sans contredit une situation délicate de devoir décider de la

vie de ceux qui se sentent comme un fardeau pour eux-mêmes, leur famille ou pour la société. Aussi, la plupart des médecins considèrent que les progrès en matière d'antidouleurs et de soins palliatifs tranquilisants rendent l'euthanasie inutile.

D'un autre côté, des arguments appuient l'euthanasie. Dans le cas d'une maladie incurable, en stade terminal, prolonger la vie signifie parfois prolonger la maladie, l'agonie et les souffrances. La souffrance peut être physique ou morale, mais elle demeure d'abord et avant tout celle du patient. Comme le médecin ne sait comment calmer la douleur, l'euthanasie devient parfois la solution. Même si les soins palliatifs peuvent souvent diminuer la souffrance des malades, ils ne l'atténuent pas complètement et ne donnent pas aux malades la possibilité de reprendre un semblant de vie normale. D'ailleurs, l'être humain est le seul propriétaire de son existence. Il est donc en mesure de pouvoir décider s'il veut mourir ou rester en vie en cas de maladie incurable.

Pour conclure, l'aide médicale à mourir reste encore un sujet tabou dans plusieurs pays. Il est difficile d'avoir l'unanimité sur la question qui satisferait tout le monde du point de vue de l'éthique, du droit humain, de la religion, ou encore, de la dignité.